
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 17 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Notes	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Activités des programmes	30 546 339	29 848 563
Subventions pour programmes	24 738 163	21 207 749
Loyer	1 634 125	1 602 418
Subventions pour les installations	1 822 002	1 915 939
Subventions pour les installations – intérêts	133 047	193 299
Dons de la Fondation des YMCA du Québec	1 341 865	1 185 891
Centraide du Grand Montréal	1 883 918	1 786 248
Revenus de placement	294 323	167 478
	62 393 782	57 907 585
Charges		
Salaires et charges sociales	36 712 367	33 676 984
Dépenses liées aux programmes	5 833 307	4 991 315
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service	6 521 690	6 408 339
Chauffage et électricité	1 635 308	1 657 672
Frais de location	1 259 340	1 138 090
Dépenses de bureau	1 230 406	966 337
Honoraires	1 382 644	1 449 182
Frais de promotion	862 200	739 946
Frais d'employés et perfectionnement du personnel	786 165	791 708
Assurances et taxes	796 947	788 398
Frais bancaires	352 629	346 998
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations	732 496	686 882
Créances douteuses	266 450	141 578
Autres charges	362 268	344 696
	58 734 217	54 128 125
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	3 659 565	3 779 460
Intérêts des emprunts hypothécaires et autres coûts de financement	(236 025)	(309 748)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 530 345)	(3 304 786)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(197 870)	(688)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 545 865	1 530 294
Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	1 241 190	1 694 532
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	(10 345)	12 775
Excédent des produits sur les charges	1 230 845	1 707 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	11 355 482	2 000 000	4 904 178	18 259 660
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 762 405) ⁽¹⁾	—	3 469 712	1 707 307
Investissement en immobilisations	3 455 378 ⁽²⁾	—	(3 455 378)	—
Solde au 31 décembre 2018	13 048 455⁽³⁾	2 000 000	4 918 512	19 966 967
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 192 695) ⁽¹⁾	—	3 423 540	1 230 845
Investissement en immobilisations	2 560 972 ⁽²⁾	—	(2 560 972)	—
Solde au 31 décembre 2019	13 416 732⁽³⁾	2 000 000	5 781 080	21 197 812

	2019	2018
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 530 345)	(3 304 786)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(197 870)	(688)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 545 865	1 530 294
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt	(10 345)	12 775
	(2 192 695)	(1 762 405)
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(1 351 694)	(1 379 640)
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 785 446	2 300 763
Acquisition d'immobilisations incorporelles	556 427	814 691
Remboursement de la dette	1 945 647	2 441 738
Augmentation de la dette	—	(605 200)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(374 854)	(116 974)
	2 560 972	3 455 378
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	968 447	1 351 883
Subventions à recevoir à long terme	1 990 611	2 958 869
Immobilisations corporelles	30 852 987	32 597 886
Immobilisations incorporelles	2 155 552	1 796 995
Tranche à court terme de la dette	(6 206 999)	(1 945 648)
Dette	(105 055)	(6 312 053)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(16 232 391)	(17 403 402)
Contrats d'échange de taux d'intérêt	(6 420)	3 925
	13 416 732	13 048 455

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de la situation financière
 au 31 décembre 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		2 198 582	1 507 157
Placements	3	8 150 486	7 727 657
Débiteurs	4	3 854 114	2 764 752
Subventions à recevoir	7	968 447	1 351 883
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	1 162 698	1 049 724
Fournitures et charges payées d'avance		745 713	893 688
		17 080 040	15 294 861
Placements	3	1 573 011	1 519 905
Subventions à recevoir	7	1 990 611	2 958 869
Contrats d'échange de taux d'intérêt		—	3 925
Immobilisations corporelles	5	30 852 987	32 597 886
Immobilisations incorporelles	6	2 155 552	1 796 995
		53 652 201	54 172 441
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		5 794 937	4 740 331
Produits reportés liés à des activités de programmes		2 543 882	2 177 292
Autres produits reportés		1 564 705	1 626 748
Tranche à court terme de la dette	7	6 206 999	1 945 648
		16 110 523	10 490 019
Dette	7	105 055	6 312 053
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	16 232 391	17 403 402
Contrats d'échange de taux d'intérêt		6 420	—
		32 454 389	34 205 474
Engagements	12		
Actif net			
Investi en immobilisations		13 416 732	13 048 455
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	2 000 000	2 000 000
Non grevé d'affectations		5 781 080	4 918 512
		21 197 812	19 966 967
		53 652 201	54 172 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Jean Ouellet

, administrateur

Waguih Rabbat

, administrateur

Les YMCA du Québec
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		1 230 845	1 707 307
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		(56 582)	24 202
Amortissement des immobilisations corporelles		3 530 345	3 304 786
Amortissement des immobilisations incorporelles		197 870	688
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(1 545 865)	(1 530 294)
Variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt		10 345	(12 775)
		3 366 958	3 493 914
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	417 766	168 678
		3 784 724	3 662 592
Activités d'investissement			
Augmentation de la somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec		(112 974)	(26 171)
Acquisition de placements		(419 353)	(42 743)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 785 446)	(2 300 763)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	11	(556 427)	(209 491)
		(2 874 200)	(2 579 168)
Activités de financement			
Encaissement des subventions à recevoir		1 351 694	1 379 640
Remboursement de la dette	11	(1 945 647)	(2 441 738)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		374 854	116 974
		(219 099)	(945 124)
Augmentation nette de l'encaisse		691 425	138 300
Encaisse au début		1 507 157	1 368 857
Encaisse à la fin		2 198 582	1 507 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications des chapitres 4433 et 4434

Le YMCA a adopté les modifications des chapitres 4433 et 4434 du *Manuel de CPA Canada*, intitulés « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » et « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif » pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires, le YMCA applique ces modifications prospectivement. Les modifications portent sur les exigences de ventilation du coût d'une immobilisation constituée d'importantes composantes distinctes et sur la prise en compte des dépréciations partielles. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financiers du YMCA au cours de la période considérée.

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont constatés à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées d'un logiciel d'inscription et d'un autre logiciel, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

2. Méthodes comptables (suite)

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2019	2018
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 1,05 %, échéant en février 2020	100 000	100 000
Certificats de placement garantis, portant intérêt de 1,95 % à 2,07 %, échéant jusqu'en octobre 2020 (au 31 décembre 2018, portant intérêt de 1,90 % à 2,10 %, échéant jusqu'en octobre 2019)	5 039 919	5 029 160
Fonds communs diversifiés	4 583 578	4 118 402
	9 723 497	9 247 562
Tranche à court terme	8 150 486	7 727 657
Tranche à long terme	1 573 011	1 519 905

4. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Clients	455 211	283 234
Provision pour créances douteuses	(197 558)	(93 700)
	257 653	189 534
Intérêts courus à recevoir relatifs aux dettes subventionnées	77 816	114 462
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	3 518 645	2 460 756
	3 854 114	2 764 752

5. Immobilisations corporelles

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 601 730	—	2 601 730	2 601 730
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	85 530 854	58 571 442	26 959 412	28 812 088
Véhicules, mobilier et matériel	10 417 169	9 125 324	1 291 845	1 184 068
	98 549 753	67 696 766	30 852 987	32 597 886

6. Immobilisations incorporelles

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	2 353 422	197 870	2 155 552	1 796 995

7. Dette

	2019	2018
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	4 287 320	4 737 431
Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville	1 779 624	2 609 140
Emprunt hypothécaire lié au Centre YMCA du Parc	—	426 179
Emprunt à YMCA Canada	245 110	484 951
	6 312 054	8 257 701
Tranche à court terme	6 206 999	1 945 648
Tranche à long terme	105 055	6 312 053

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	6 206 999
2021	105 055

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escompte d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, ont été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Elles viennent à échéance le 30 novembre 2020 et le 30 juin 2020. Les acceptations bancaires à escompte liées au Centre YMCA Cartierville détenues au 31 décembre 2019 sont d'une durée d'un mois, de valeurs nominales de 4 570 554 \$ et de 166 877 \$, portent intérêt au taux effectif de 2,15 % majoré des frais d'estampillage de 0,93 % et viennent à échéance le 30 janvier 2020. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces contrats dérivés sont établis comme suit :

- a) Montant nominal initial de 5 552 770 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 novembre 2020, portant intérêt au taux fixe de 3,08 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois. De ce montant, une somme initiale de 1 957 430 \$ est subventionnée par un organisme externe;
- b) Montant nominal de 486 587 \$, réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 juin 2020, portant intérêt au taux fixe de 3,08 % en échange de la réception d'un taux d'intérêt variable basé sur le taux CDOR un mois.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2019, à l'exception d'un ratio de couverture du service de la dette (compte tenu de l'échéance de ces acceptations bancaires en 2020).

7. Dette (suite)

Billet à payer lié au Centre YMCA Cartierville

Ce billet à payer, portant intérêt au taux de 4,77 %, est remboursable par versements annuels égaux de 953 973 \$, incluant les intérêts, et il échoit en janvier 2021.

Une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet permet de rembourser cet emprunt.

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA des mêmes ratios financiers que les acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2019, à l'exception de celui mentionné précédemment.

Emprunt hypothécaire lié au Centre YMCA du Parc

Le YMCA a conclu une entente avec un organisme subventionneur (l'« Organisme ») selon laquelle l'Organisme s'engage à effectuer les paiements de l'emprunt hypothécaire (capital et intérêts) lié à la construction du Centre YMCA du Parc. L'emprunt hypothécaire portait intérêt au taux de 3,63 % et il a échu en octobre 2019.

Emprunt à YMCA Canada

YMCA Canada a consenti un prêt au YMCA dans le cadre du projet de remplacement du logiciel d'inscription. Le solde à payer ne porte pas intérêt et est remboursable par mensualités variables venant à échéance en 2021.

Subventions à recevoir afférentes aux dettes subventionnées

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 2 959 058 \$ (4 310 752 \$ en 2018) relatif aux dettes subventionnées est présenté comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	968 447	1 351 883
Subventions à recevoir à long terme	1 990 611	2 958 869

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant aux dettes subventionnées. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 133 047 \$ (193 299 \$ en 2018).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du Centre YMCA de l'ouest de l'île de Montréal, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	17 403 402	18 816 722
Apports reçus au cours de l'exercice	374 854	116 974
Amortissement de l'exercice	(1 545 865)	(1 530 294)
Solde à la fin	16 232 391	17 403 402

9. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance en 2020 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans cette fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 1 341 865 \$ (1 185 891 \$ en 2018), des apports reportés afférents aux immobilisations de 249 601 \$ (18 615 \$ en 2018) et a reporté des produits liés à des activités de programmes de 260 762 \$ (402 467 \$ en 2018) pour un total de 1 852 228 \$ (1 606 973 \$ en 2018) provenant de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2019, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 :

	2019	2018
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	7 619 787	7 039 094
Total du passif	2 107 884	1 722 678
Total des soldes de fonds	5 511 903	5 316 416

Le passif inclut un montant total de 1 162 698 \$ (1 049 724 \$ en 2018) payable au YMCA.

	2019	2018
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	5 316 416	5 447 309
Total des produits autres que les dotations	2 906 837	2 438 633
Dotations	29 954	41 102
Total des charges et des dons	(2 741 304)	(2 610 628)
Augmentation (diminution) nette des fonds	195 487	(130 893)
Soldes de fonds à la fin	5 511 903	5 316 416

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(1 089 362)	610 320
Fournitures et charges payées d'avance	147 975	(266 042)
Créditeurs et charges à payer	1 054 606	(350 245)
Produits reportés liés à des activités des programmes	366 590	451 160
Autres produits reportés	(62 043)	(276 515)
	417 766	168 678

Opérations sans effet sur l'encaisse

Des acquisitions d'immobilisations incorporelles ont été financées par une nouvelle dette d'un montant de valeur nulle (605 200 \$ en 2018).

12. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et il a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2024. Les versements futurs s'élèveront à 11 970 567 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2020	4 797 176
2021	4 216 159
2022	2 773 051
2023	158 891
2024	25 290

13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour la réalisation de certains projets d'investissement dans le parc immobilier du YMCA.

14. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 1 283 302 \$ en 2019 (1 275 129 \$ en 2018).

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintient des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel les placements en fonds communs diversifiés sont exposés et qui découle des fluctuations du taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Une tranche de la dette porte intérêt à taux fixe, alors que les intérêts relatifs à l'autre tranche sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 3,08 % et venant à échéance au 30 juin 2020 et au 30 novembre 2020.

16. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation du YMCA aux périodes futures.